

AGE du 13/03/2024

Ordre du jour

- Inscription au K-bis de l'adhésion de l'EURL A VOS COTES aux principes de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et mandat pour effectuer les formalités.
- Modification de l'adresse de l'associé unique et gérant.

Première résolution

L'assemblée extraordinaire de l'associé unique du 31/12/2023 a décidé de d'adhérer aux principes de l'ESS. Suite à la demande de la DREETS dans le cadre de la procédure de l'agrément ESUS, une inscription au Kbis est demandée au greffe du Tribunal de commerce.

Deuxième résolution

Modification du domicile de l'associé gérant : le nouveau domicile est situé au 93 avenue de Lodève 34070 Montpellier.

Troisième résolution

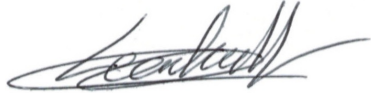
L'assemblée extraordinaire de l'associé unique confère tous pouvoirs :

- au gérant à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent;
- au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le gérant.

Ces résolutions sont adoptées par l'associé unique.

Fait à Montpellier en 2 exemplaires,

Le 13/03/2024.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Cantel', written over a horizontal line.